



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 22 octobre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire
de la commune de Hottviller
11, rue de Bitche
57720 HOTTVILLER

OBJET : Dossier de déclaration concernant la pose d'un piézomètre
au poste source d'électricité sur le commune de Hottviller

Courrier de notification pour affichage

RÉF. : PR/ - Cascade n° 57-2020-00334

P.J. : - Fiche descriptive du IOTA
- Récépissé de déclaration
- Courrier de notification à ENEDIS
- 1 dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

• **Pose d'un piézomètre au poste source d'électricité au lieu-dit Leget sur la commune de
HOTTVILLER**

Ce dossier a été déposé par : ENEDIS à 54180 HEILLECOURT

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire de la fiche descriptive des travaux ;
- un dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration** n° 057-2020-00334 en date du 14/09/2020,
accompagné du courrier d'acceptation.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER